

Monsieur le Président  
Communauté de communes  
Bretagne Romantique  
22, rue des Coteaux  
35190 La-Chapelle-aux-Filtzméens

Dossier suivi par : *Bertrand DOUHET, Directeur*

Objet : *Projet de PLUi arrêté de Bretagne Romantique*  
**Avis relatif au titre du SCoT – Schéma de Cohérence Territoriale**

Saint-Malo, le 13 juin 2024

Monsieur le Président,

Par courrier du 5 mars dernier, vous m'avez adressé pour avis, le projet de PLUi d la CCBR arrêté par le Conseil communautaire, lors de la séance du 29 février dernier.

Comme vous le savez, ce dernier a fait l'objet d'un examen au regard de l'ensemble des objectifs du SCoT – Schéma de Cohérence Territoriale – des Communautés du pays de Saint-Malo. Cette analyse a été présentée et débattue en Commission Aménagement.

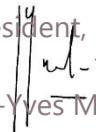
Sur ces bases, un projet de délibération a été élaboré et présenté lors du Bureau du 17 mai dernier, agissant par délégation spéciale du Comité de pays. Je vous prie de trouver ci-joint copie de la délibération correspondante.

Au-delà des points discutés, je tiens par la présente, a souligné l'intérêt de la démarche conduite depuis son lancement et l'intérêt du projet élaboré à l'échelle des 25 Communes de la Bretagne Romantique.

En complément de cette délibération, les services mutualisés des Communautés du pays de Saint-Malo transmettront prochainement à vos services une note technique explicitant les attendus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

  
Pierre-Yves MAHIEU.